

LE SÉNAT
COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS ET
DES COMMUNICATIONS
TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 juin 1965.

Le Comité permanent des transports et communications, auquel a été déféré le bill S-3, destiné à constituer en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur A. K. Hugessen.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! Honorables sénateurs, il est 10 heures et nous avons le quorum. Nous allons étudier ce matin le bill S-3, loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa.

Le Comité consent à recommander que l'on fasse un compte rendu textuel des délibérations sur le bill.

Le comité consent à présenter un rapport. Il recommande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 en français de ses délibérations sur le bill.

Le PRÉSIDENT: Les honorables sénateurs constateront que ce bill ressemble à un bill que nous avons étudié l'année dernière et que nous avons recommandé au Sénat. Ce dernier l'avait adopté moyennant un ou deux amendements mais il n'a pas reçu l'approbation de la Chambre des communes.

Les témoins qui comparaissent à l'appui de la demande sont les mêmes que l'année dernière: le lt-gén. Clark, président de la Commission de la capitale nationale; M. Jacques Fortier, avocat pour le ministère des Transports; des représentants des deux compagnies de chemins de fer—M. K. D. Spence, C.R., conseiller pour la commission de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et M. J. W. G. Macdougall, C.R., avocat général pour la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada. Nous avons également M^{me} Thomas, avocat auprès de la Commission de la capitale nationale qui représente les requérants.

Par ailleurs, quelques témoins qui n'étaient pas présents l'année dernière désirent soumettre des instances. Ils représentent les divers syndicats des chemins de fer et il y en a un bon nombre: la Fraternité des cheminots, les Fraternités internationales des cheminots et la Fraternité canadienne des cheminots et des employés des services généraux.

Le Comité se souvient que l'année dernière que M. Magee, directeur général de l'Association canadienne du camionnage, accompagné de son avocat, a présenté des instances.

Je me souviens que nous avons consenti à effectuer une modification à leur requête en en refusant toutefois une ou deux autres. On m'a dit que M. Magee n'est pas parmi nous ce matin. Or, j'ai reçu une lettre de lui que je devrais, je crois, lire aux membres du Comité. Elle m'est adressée personnellement et porte la date du 1^{er} juin. Voici:

Monsieur le sénateur,

L'Association canadienne du camionnage a eu des entretiens avec les chemins de fer au sujet d'un amendement au paragraphe g) de l'article 10 du bill S-3 qui résoudrait, à la satisfaction réciproque des deux